

Villabé, le 5 mars 2026

Le Conseil Municipal de la Commune de VILLABÉ se réunira

JEUDI 12 MARS 2026

A 19H30

SALLE ROGER DUBOZ A VILLABÉ

(ARTICLE L.2121-10 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES)

L'ordre du jour sera le suivant :

1. Information des décisions prises par délégation, au titre de l'article L.2122-22 du CGCT.
2. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 18 décembre 2025.
3. Bilan annuel des opérations immobilières - acquisitions et cessions de la commune de Villabé pour l'année 2025
4. Acquisition de la parcelle cadastrée section ae n° 454 sise rue des linottes à Villabé (91100)
5. Acquisition de la parcelle cadastrée section ae n° 460 sise ruelle aux brunets à Villabé (91100)
6. Acquisition des parcelles cadastrées section ab n° 72, 73 et 100 sises rue des 44 arpents à Villabé (91100) appartenant au groupe Quartus résidentiel
7. Convention d'occupation du domaine public - utilisation du parking de la villa située 1, route de lisses à Villabé (91100)
8. Modification du tableau des effectifs de la commune
9. Mise en place d'une prestation d'action sociale en faveur des agents de la commune parents d'enfants handicapés (apeh)
10. Rapport d'orientation budgétaire 2026
11. Maintien ou non de la qualité d'adjoint au maire

Questions orales.

Karl DIRAT

Maire de Villabé

Vice-président de la C.A. Grand Paris Sud
Seine-Essonne-Sénart
Vice-président du SMOYS

